

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCAATION : 19 Juin 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. PLANTARD Thierry et M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSES : M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à M. GUIET Stéphane*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*) et Mme POYER Audrey (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes DENIEL Brigitte et CAMELIN Christine.

<u>OBJET</u> :	<i>Stade d'athlétisme Colette BESSON : échange de terrains entre la Commune et la Communauté de Communes.</i>
-----------------------	---

N° 2014 / 06 / 12

Considérant la construction par le Pays de Blain du stade d'athlétisme Colette BESSON sur un terrain appartenant pour partie à la Commune de Blain,

Considérant parallèlement l'intérêt pour la Commune de récupérer un chemin qui borde le stade dans sa partie Nord-Est et qui est la propriété de la Communauté de Communes,

Vu la demande de la Communauté de Communes de la Région de Blain de régularisation de l'emprise du stade,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme-Agriculture-Travaux en date du 12 Juin 2014,

Vu l'estimation de France Domaine,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'échange entre la Communauté de Communes de la Région de Blain et la Commune de Blain sur les bases suivantes : cession par la Commune de la parcelle AS 457 (anciennement 90p) d'une surface de 2 604 m² contre la parcelle AS 459 (anciennement 374p) d'une surface de 546 m² appartenant au Pays de Blain, sans soulte,*

.../...

- dit que les parcelles faisant l'objet du présent échange ont été évaluées par France Domaine à 31.200 euros pour la parcelle cadastrée section AS numéro 457 appartenant à la Commune et à 6.500 euros pour la parcelle cadastrée section AS numéro 459 appartenant au Pays de Blain,
- dit que les actes seront reçus en l'Étude de Maître RUAUD, Notaire à BLAIN,
- précise que les frais afférents à cet échange seront supportés par la Communauté de Communes de la Région de Blain,
- autorise le Maire à signer tous actes et documents afférents à ce dossier.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 27 Juin 2014,
Le Maire.

